

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
du Conseil Général

N° CG 2006/V-10e/07
Séance du 20 OCT. 2006

REÇU A LA PREFECTURE
23 OCT. 2006

AMENAGEMENT DE LA DETTE DU CERCLE DE VOILE DE MULHOUSE

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU l'avis de la 10^{ème} Commission du 21 septembre 2006,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- ❖ De ramener la dette du Cercle de Voile de Mulhouse, installé sur le plan d'eau de REININGUE, à 15 000 € (quinze mille euros)
- ❖ D'un plan d'apurement de cette dette basé sur 5 échéances annuelles de 3 000 € (trois mille euros) payables au plus tard les 31 décembre 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010.
- ❖ De faire bénéficier le Cercle de Voile de Mulhouse, pour son activité de classes de voile, du régime général des aides aux sorties scolaires avec nuitées en centre d'hébergement de catégorie A. Les crédits nécessaires ont été prévus au BP 2006.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet le 3 OCT. 2006
Publication le 27 OCT. 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER